

Béarn

NOTRE RICHESSE...
NOTRE POPULATION



2024

ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
BUDGET 2024	1
PRINCIPES DE BASE	1
Le rôle d'évaluation foncière	1
La taxe foncière	1
FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2024	2
COMPARATIF DU RÔLE D'ÉVALUATION.....	2
Figure 1 – Rôle d'évaluation 2024	4
Figure 2 – Rôle d'évaluation 2023	4
STATISTIQUES COMPARATIVES.....	4
Figure 3 – Comparatif des revenus.....	5
Figure 4 – Comparatif des dépenses	6
Figure 5 – Comparatif des taux de taxes	8
Figure 6 – Comparatif des tarifs environnementaux	7
Figure 7 – Comparatif des taux des services.....	8
Figure 8 – Masse salariale brute.....	9

BUDGET 2024

PRINCIPES DE BASE

Le rôle d'évaluation foncière

En vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Témiscamingue doit procéder à la confection et à la mise à jour des rôles d'évaluation foncière des municipalités locales. Pour ce faire, elle applique les règlements et normes adoptés par le gouvernement du Québec.

Un rôle d'évaluation foncière est l'inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Il est en vigueur pour une période de 3 ans. Il indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle. La valeur réelle ou marchande d'une propriété est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Il s'agit du prix le plus probable que pourrait payer un acheteur pour une propriété lors d'une vente de gré à gré.

Pour déterminer la valeur réelle d'un immeuble, l'évaluateur municipal se sert de ses caractéristiques physiques et des ventes de propriétés comparables réalisées dans le secteur. Pour le rôle d'évaluation 2023-2024-2025, la banque de données inclut les transactions de 2018 jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Les principaux éléments qui influencent la valeur des propriétés résidentielles sont :

- Le secteur;
- Les dimensions du terrain;
- La superficie habitable;
- L'âge apparent, soit l'âge corrigé qui tient compte de toute rénovation ou de tout ajout majeur;
- La qualité de la construction.

La taxe foncière

C'est sur la base des valeurs inscrites au rôle d'évaluation que sont établis les taux des taxes foncières générales et spéciales s'il y a lieu. La *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la municipalité de choisir le mode de taxation; la taxe foncière générale ou la taxe à taux variés. Sept catégories de taux sont possibles;

- 1^o Immeubles non résidentiels;
- 2^o Immeubles industriels;
- 3^o Immeubles de 6 logements ou plus;
- 4^o Terrains vagues desservis;
- 5^o Immeubles forestiers
- 6^o Immeubles agricoles
- 7^o Résiduelle (taux de base)

Il est à noter que le taux de base s'applique à l'ensemble des immeubles résidentiels de moins de six logements, et ce, sans distinction entre les résidences permanentes ou saisonnières, ni même avec les camps de chasse.

Le taux de la taxe foncière générale sert à combler la différence entre le total des dépenses prévues au budget et les revenus provenant de différentes sources tels les compensations gouvernementales, les subventions et les services rendus.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2024

Variation budgétaire :

- La municipalité ne fait pas exception et est, comme tout citoyen, assujettie à l'augmentation des prix à la consommation (IPC) ce qui a rendu très difficile la préparation du budget 2024.
- Après une analyse serrée des dépenses, le budget 2024 présente une hausse des dépenses de 95 233 \$, ce qui représente 4.19 %.
- Pour permettre des revenus égaux aux dépenses, l'ensemble des taxes foncières augmente de 0.083 ¢ le cent dollar d'évaluation, ce qui représente une augmentation du taux de 7.79 %.

Tarification volumétrique :

- Obligation pour la municipalité d'établir une tarification selon le volume d'eau utilisé dans les commerces, institutions et industries munis de compteur d'eau. La consommation qui dépassera le nombre de mètres cubes permis par catégorie sera facturée au taux de 0.41 ¢ le mètre cube. Le tarif de base continue de s'appliquer. Pour connaître les détails, consultez le règlement n° 507 *Établissant les taux de taxes, les tarifs des compensations et des services pour l'année 2024* disponible sur le site internet de la municipalité.

Rémunération :

- Le Manuel des employés a été adopté en 2021 et est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024. Le Manuel détermine les règles et les conditions de travail des employés de la municipalité.
- Comme prévu au Règlement sur la rémunération des élus, la rémunération a été augmentée de 3.8 %, équivalant à l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada au 30 septembre 2023.

MAIRE	Annuelle
Rémunération	15 190.77 \$
Allocation	7 595.39 \$
Total	22 786.16 \$

CONSEILLERS	Annuelle
Rémunération	5 066.27 \$
Allocation	2 533.14 \$
Total	7 599.41 \$

Investissements 2024 :

- Approvisionnement de l'eau potable;
- Réfection du réseau d'égout – Route 391 Sud et une partie de la 3^e Rue Sud.
- Aménagement de 6 haltes urbaines dans le village.
- Aménagement d'une salle d'exercice dans une partie de la salle Fleur de Lys.

Pour toute question en lien avec le budget, n'hésitez pas à me contacter au bureau municipal (819 726-4121).



Lynda Gaudet, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière

COMPARATIF DU RÔLE D'ÉVALUATION

COMPARATIF DU RÔLE D'ÉVALUATION 2024 et 2023

Classe	2024	2023	Augmentation	%
1 - Résidentielle	49 477 000	49 453 300	23 700	0.05%
1 - 10 - 1 Logement	36 076 300	36 122 600	(46 300)	-0.13%
2 logements	2 363 300	2 363 300	-	0.00%
3 logements	640 600	640 600	-	0.00%
4 logements	797 400	797 400	-	0.00%
5 logements	240 600	240 600	-	0.00%
6 à 9 logements	270 700	270 700	-	0.00%
1- 11 Chalets, maisons, villégiature	4 578 400	4 516 800	61 600	1.36%
1- 12 Maisons mobiles, roulottes	696 300	696 300	-	0.00%
1-15 Habitations en commun	759 100	759 100	-	0.00%
1- 18-19 Autres immeubles résidentiels	3 054 300	3 045 900	8 400	0.28%
2- 3 Industries	4 523 200	4 523 200	-	0.00%
4- Transports, comm. Services publics	619 200	619 200	-	0.00%
5 - Commerciale	331 100	331 100	-	0.00%
5 - 50 Centres et immeubles commerciaux	21 500	21 500	-	0.00%
5- 52 - 59 Vente au détail	309 600	309 600	-	0.00%
6 - Services	775 800	775 800	-	0.00%
7 - Culturelle, récréatives, loisirs	-	-	-	0.00%
8 - Production ext. Richesses nat.	23 358 300	22 324 700	1 033 600	4.63%
81 Agriculture	21 885 500	20 881 400	1 004 100	4.81%
83 Exploitation forestière	1 262 400	1 262 400	-	0.00%
9 - Immeubles non exploités	1 182 500	559 300	623 200	111.42%
TOTAL DU RÔLE	80 267 100	78 586 600	1 680 500	2.14%

COMPARATIF DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022 et 2023

Classe	2022	2023	Augmentation	%
1 - Résidentielle	44 189 800	49 453 300	5 263 500	10.64%
1 - 10 - 1 Logement	37 525 500	36 122 600	(1 402 900)	-3.88%
2 logements	2 198 100	2 363 300	165 200	6.99%
3 logements	647 500	640 600	(6 900)	-1.08%
4 logements	631 500	797 400	165 900	20.81%
5 logements	155 400	240 600	85 200	35.41%
6 à 9 logements	199 500	270 700	71 200	26.30%
1- 11 Chalets, maisons, villégiature	3 790 200	4 516 800	726 600	16.09%
1- 12 Maisons mobiles, roulottes	643 500	696 300	52 800	7.58%
1 -15 Habitations en commun	593 100	759 100	166 000	21.87%

1- 18-19 Autres immeubles résidentiels	1 637 500	3 045 900	1 408 400	46.24%
2- 3 Industries	4 763 000	4 523 200	(239 800)	-5.30%
4- Transports, comm. Services publics	572 300	619 200	46 900	7.57%
5 - Commerciale	319 800	331 100	11 300	3.41%
5 - 50 Centres et immeubles commerciaux	21 700	21 500	(200)	-0.93%
5- 52 - 59 Vente au détail	298 100	309 600	11 500	3.71%
6 - Services	763 000	775 800	12 800	1.65%
7 - Culturelle, récréatives, loisirs	-	-	-	0.00%
8 - Production ext. Richesses nat.	17 605 200	22 324 700	4 719 500	21.14%
81 Agriculture	16 513 500	20 881 400	4 367 900	20.92%
83 Exploitation forestière	995 800	1 262 400	266 600	21.12%
9 - Immeubles non exploités	392 400	559 300	166 900	29.84%
TOTAL DU RÔLE	68 605 500	78 586 600	9 981 100	12.70%

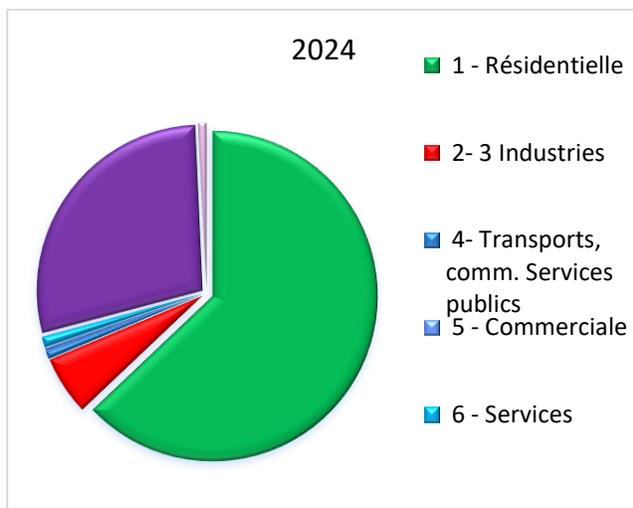


Figure 1 – Rôle d'évaluation 2024

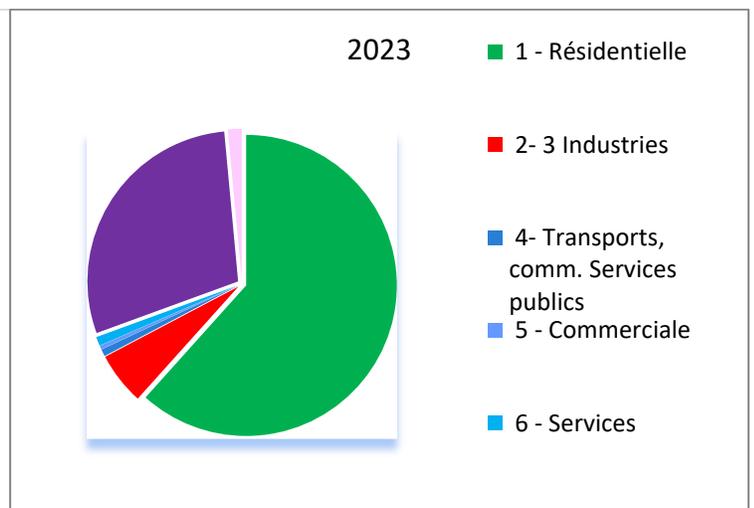


Figure 2 – Rôle d'évaluation 2023

STATISTIQUES COMPARATIVES

REVENUS	2 024	2 023
Taxes	922 013 \$	837 488 \$
Services	289 551 \$	247 034 \$
Tenant lieu de taxes	73 577 \$	70 854 \$
Transfert	326 649 \$	277 354 \$
Services rendus	532 091 \$	454 419 \$
Autres revenus	27 809 \$	25 509 \$
Affectation	179 423 \$	149 923 \$
Propriété destinée à la revente	- \$	120 000 \$
Participation à la RISIT	15 837 \$	14 133 \$
Revenus d'investissement	- \$	75 000 \$
Total des revenus	2 366 950	2 271 714

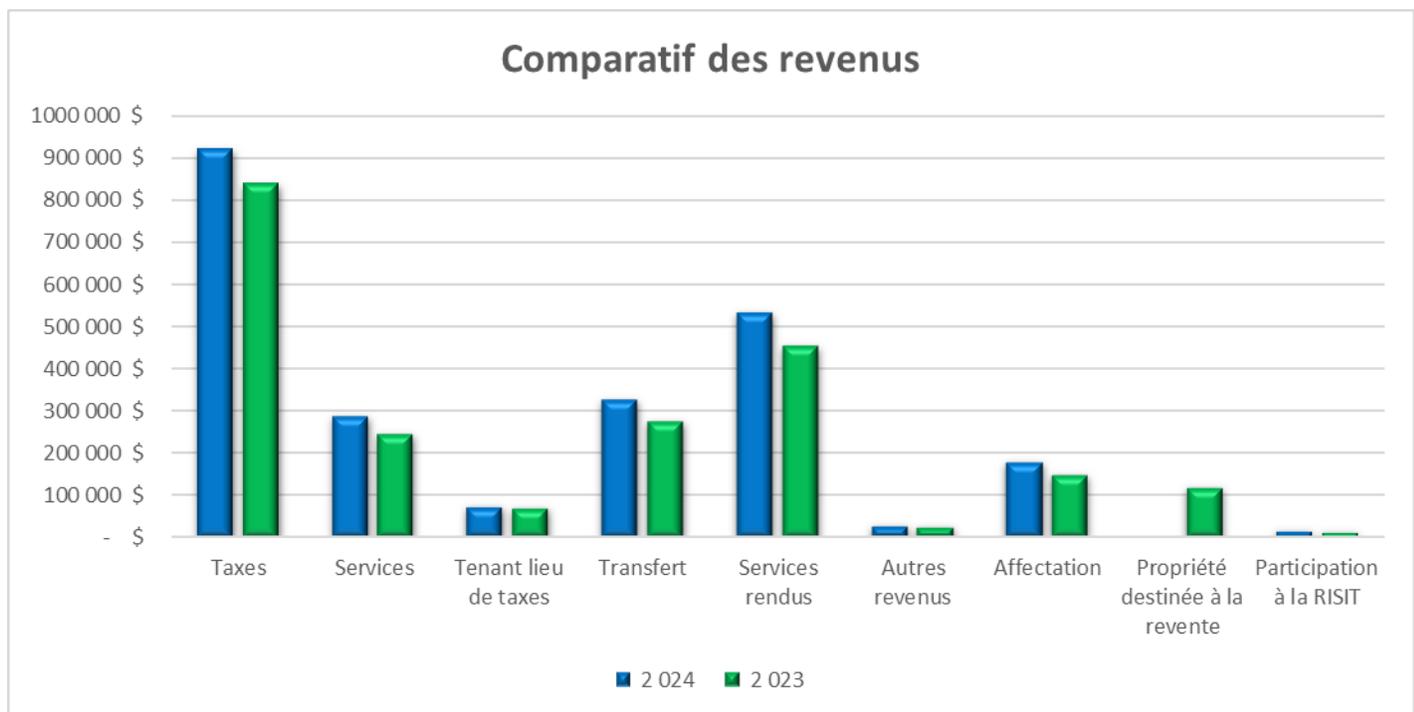


Figure 3 – Comparatif des revenus

DÉPENSES	2024	2023
Administration générale	456 086 \$	479 956 \$
Sécurité publique	206 088 \$	185 400 \$
Transport	445 173 \$	431 102 \$
Hygiène du milieu	598 546 \$	506 027 \$
Santé & bien-être	36 388 \$	33 548 \$
Urbanisme	203 981 \$	139 188 \$
Loisirs & culture	135 006 \$	134 028 \$
Frais de financement	27 147 \$	29 163 \$
Remboursement de la dette	147 201 \$	170 802 \$
Activité d'investissement	111 334 \$	162 500 \$
Total des dépenses	2 366 950 \$	2 271 714 \$

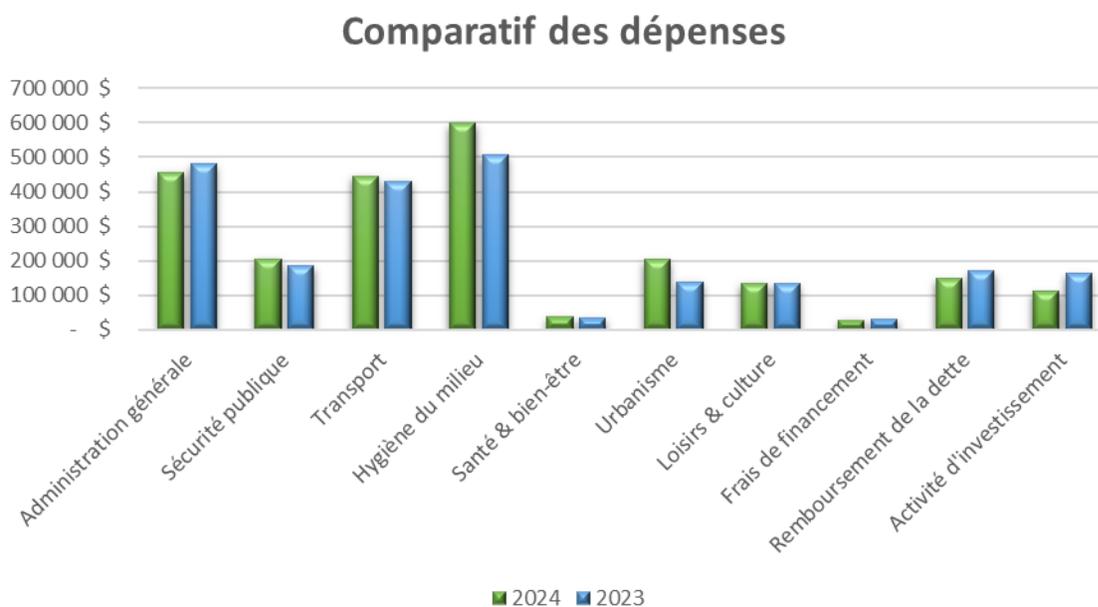


Figure 4 – Comparatif des dépenses

TAUX DE TAXES (par 100 \$ d'évaluation)		2024	2023
	Taxe foncière générale	1.0085 \$	0.9205 \$
	Taxe foncière spéciale - RISIT	0.1402 \$	0.1452 \$
	Total	1.1487 \$	1.0657 \$



Figure 5 – Comparatif du taux de taxes

Taux environnementaux	2 024	2 023
Chalet	57 \$	47 \$
Camp de chasse	14 \$	12 \$

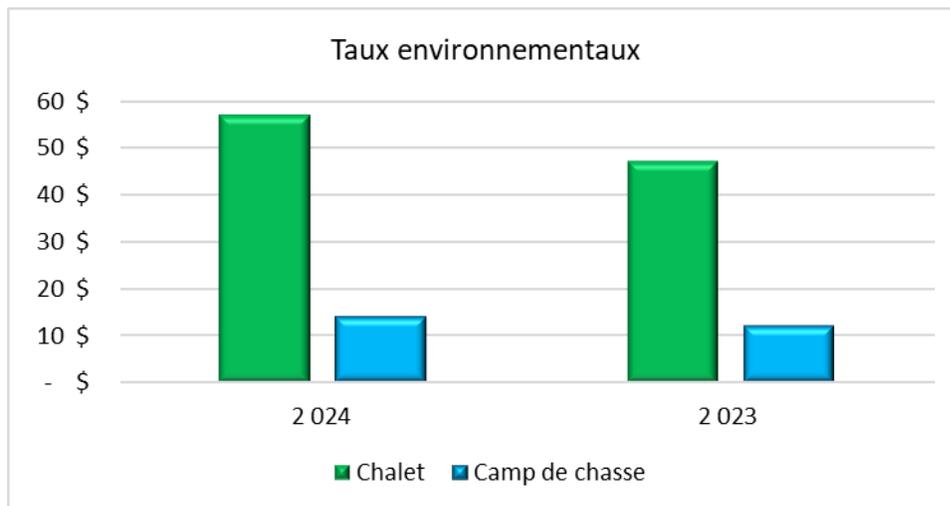


Figure 6 – Comparatif des tarifs environnementaux

TAUX DES SERVICES (part résidentielle)		2024	%	2023	%
	Aqueduc	170 \$	26.23	150 \$	26.79
	Égout & assainissement	187 \$	28.86	160 \$	28.57
	Matières résiduelles	291 \$	44.91	250 \$	44.64
Total des services		648 \$	100	560 \$	100

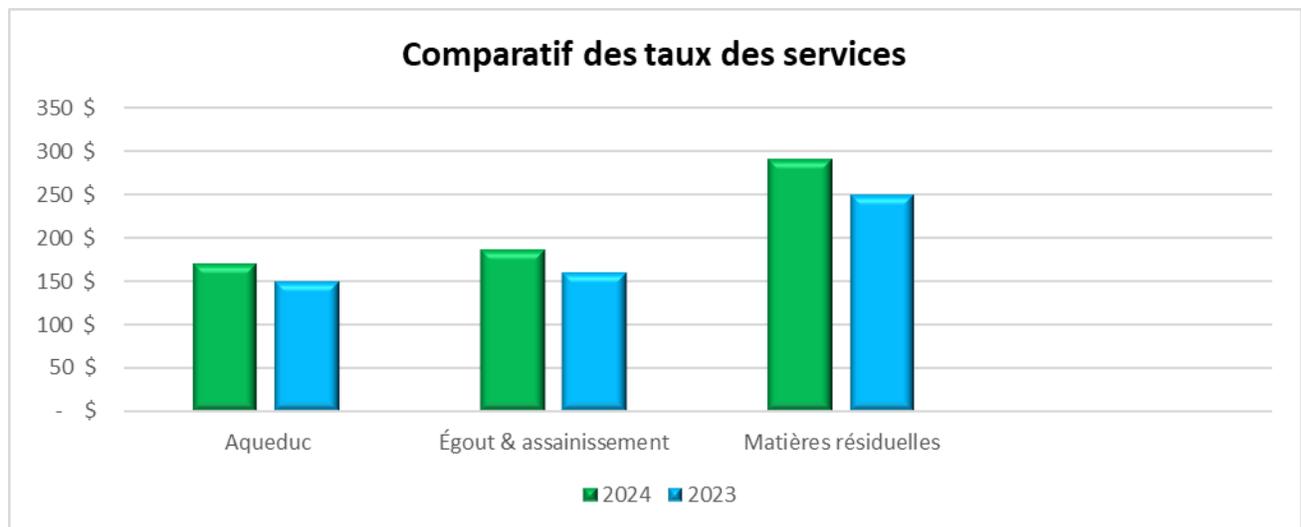


Figure 7 – Comparatif des taux des services

Saviez-vous que pour une résidence en 2024:

- ◆ Le tarif d'eau de 170 \$ par année représente une dépense de seulement 0.47 \$ par jour.
- ◆ Le tarif d'égout de 187 \$ par année représente une dépense de 0.51 \$ par jour.
- ◆ Le tarif pour les matières résiduelles de 291 \$ par année représente une dépense de 0.80 \$ par jour.
- ◆ Pour seulement 1.78 \$ par jour par ménage, votre municipalité dispense ces trois services essentiels.

MASSE SALARIALE 2024

MASSE SALARIALE BRUTE	2024	%	2023	%
Administration générale	308 506 \$	30.02%	251 626 \$	33.25
Transport	277 913 \$	27.04%	150 184 \$	19.84
Hygiène du milieu*	329 950 \$	32.10%	232 349 \$	30.70
Santé et bien-être	888 \$	0.09%	3 028 \$	0.40
Urbanisme et mise en valeur du territoire	92 451 \$	9.00%	72 954 \$	9.64
Loisirs et culture	18 064 \$	1.76%	46 730 \$	6.17
Total de la masse salariale brute	1 027 772 \$	100.00%	756 871 \$	100.00

* Les contributions des autres municipalités parties à l'entente ne sont pas déduites de ce montant.

L'augmentation de la masse salariale est due aux éléments suivants;

- ✓ Augmentation en fonction du Manuel de l'employé
- ✓ Poste de directrice générale et greffière-trésorière adjointe
- ✓ Bonification du poste d'horticultrice;
- ✓ Retour du poste de remplaçant à la patinoire;
- ✓ Embauche d'un opérateur en eau
- ✓ Embauche de deux journaliers aux travaux publics

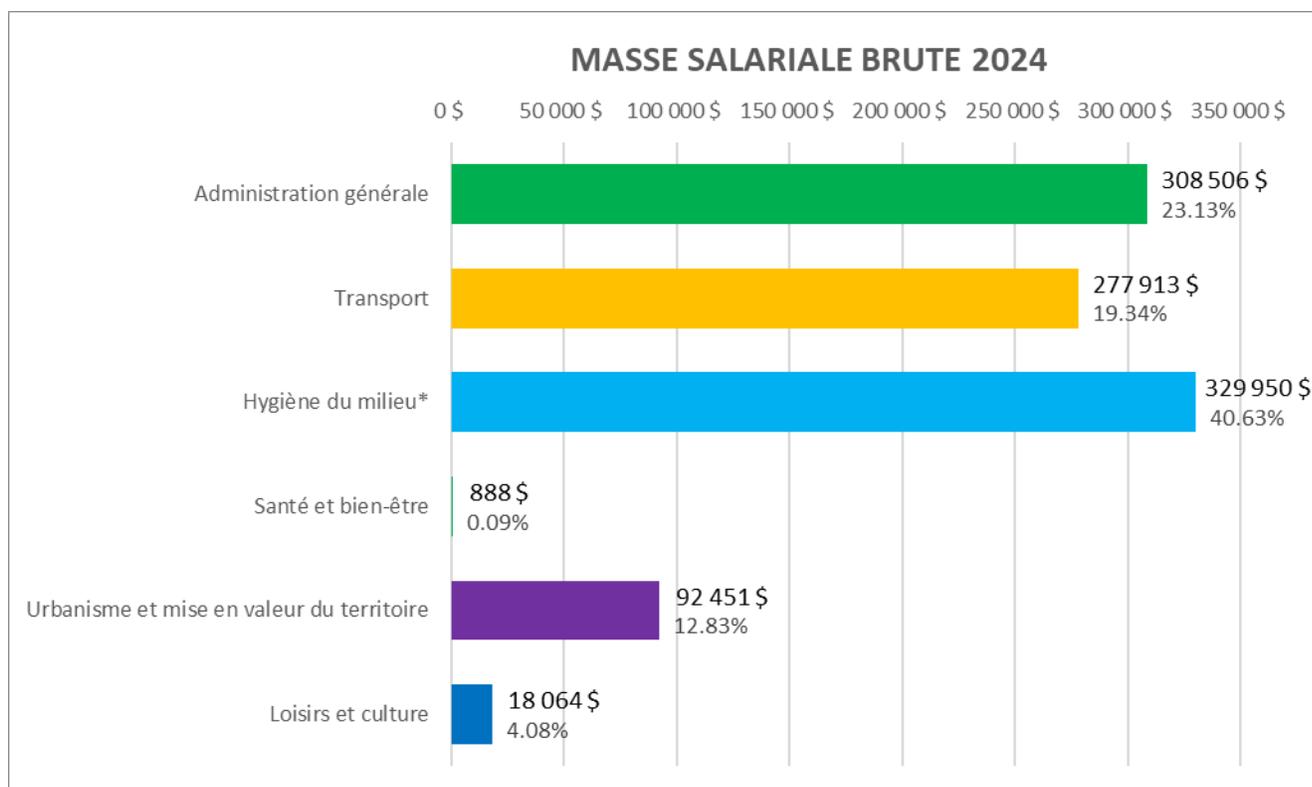


Figure 8 – Masse salariale brute